

Dispositif d'aide pour l'acquisition de vélos électriques

Dans le cadre de la politique de développement durable poursuivie par la Commune, les élus ont décidé, dans leur séance du 29 juin dernier, d'accorder une attention particulière pour la mobilité et les déplacements doux, pour inciter notamment les habitants à utiliser le vélo pour leurs déplacements.

Il a ainsi été acté de mettre en place un dispositif consistant en l'octroi d'une aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE), selon les modalités ci-après :

- l'aide concernera un vélo neuf, homologué (un certificat d'homologation ou de conformité sera exigé)
- est éligible à l'attribution de l'aide toute personne physique domiciliée dans la commune et qui fait l'acquisition, en son nom propre ou en celui d'un mineur dont il est le représentant légal, d'un VAE neuf
- le montant de la prime sera de 10 % du coût d'achat TTC d'un VAE neuf et plafonnée à 100 €
- une seule aide par bénéficiaire au titre du présent dispositif
- aide octroyée sans conditions de revenus du bénéficiaire
- date d'entrée en vigueur du dispositif : 29 juin 2020

Les formulaires de demande peuvent être retirés au secrétariat de la Mairie ou téléchargés sur le site internet de la Commune.